

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DES FORETS

ACCORD DE SUBVENTION

N° 33 - 17/Grants/MNP/MRPA

ENTRE

ORIGINAL 1/2

L'UNITE DE COORDINATION DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

(UCPE)

ET

MADAGASCAR NATIONAL PARKS

(MNP)

OBJET : Convention pour l'opérationnalisation du site et la mise en œuvre des activités dans la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanàna et ses extensions (Région DIANA) dans le cadre de création du Complexe des Aires Protégées Ambohimirahavavy Marivorahona
Dans le cadre du Projet d'Appui à la mise en place d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées – « MRPA »

MONTANT DE L'ACCORD : QUARANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE HUIT MILLE DEUX CENT DEUX ARIARY (MGA 44 448 202)

FINANCEMENT : GEF

PERIODE CONSIDEREE : JUILLET A SEPTEMBRE 2017

DATE DE SIGNATURE : 20 JUIL 2017



ACCORD DE SUBVENTION

DESCRIPTION

(Accord de subvention en micro-capital)

Le présent Accord de subvention est fourni en tant qu'outil adaptable aux besoins spécifiques d'un projet particulier. Les accords de subvention en micro-capital doivent être élaborés en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD) et approuvés à l'aide d'un mécanisme indépendant, tel qu'un Comité de Projet. Le présent accord de subvention sert à enregistrer les engagements de l'Institution bénéficiaire et les résultats qu'elle s'engage à atteindre. Il est recommandé de verser les fonds par tranche, en fonction des résultats. Ces résultats doivent être clairement définis, afin que les conditions de versements des tranches de financement au profit d'une Institution bénéficiaire soient claires pour l'ensemble des parties.



ACCORD DE SUBVENTION

Le présent Accord de Subvention est signé,

Entre d'une part,

L'Unité de Coordination des Projets Environnementaux (UCPE), Partenaire de mise en œuvre, ayant son établissement principal au lot II W 20 B « Villa SOA » Ambaranjana – (101) – Antananarivo – Madagascar,

Et d'autre part,

MADAGASCAR NATIONAL PARKS (MNP), Institution bénéficiaire, ayant son siège social au près lot AI 10 C Ambatobe, Antananarivo (103) - Madagascar

CONSIDERANT QUE :

- a) A la demande du Gouvernement Malagasy, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a confié à l'UCPE de gérer le Projet défini dans le Descriptif de Projet : « Appui à la mise en place d'Aires Protégées de ressources naturelles gérées ou MRPA » ;
- b) Dans le contexte du Projet et selon les conditions définies ci-après et selon le Document de Projet sur l'opérationnalisation du site et la mise en œuvre des activités dans la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanàna et ses extensions dans le cadre de la création du Complexe des Aires Protégées Ambohimirahavavy Marivorahona soumis par l'Institution bénéficiaire en Annexe 1 ; l'UCPE souhaite fournir un financement à MNP ;
- c) MNP, ayant démontré qu'elle a l'expertise professionnelle, le personnel et les ressources techniques requis pour exécuter les prestations, est prête et disposée à accepter le financement octroyé par l'UCPE pour les activités susmentionnées et conformément aux conditions du présent Accord.

EN CONSEQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

I - LES CONDITIONS GENERALES DE L'ACCORD DE SUBVENTION

1.1 - Le présent Accord et les annexes ci-joint forment l'ensemble de l'Accord conclu entre MNP et l'UCPE, remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et/ou négociation, verbal ou écrit ; concernant l'objet du présent Accord.

1.2 - L'Institution bénéficiaire devra réaliser toutes activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est attendu que l'Institution bénéficiaire détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 2.1 ci-dessous et que le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité de Projet. Si à quelque moment que ce soit, le Comité de Projet n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité de Projet pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée ; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à l'Institution bénéficiaire, comme il est dit au paragraphe 1.7 ci-dessous ; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité de Projet concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de l'Institution bénéficiaire s'agissant des paiements futurs.



1.3 – L’UCPE et le PNUD n’assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d’assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à l’Institution bénéficiaire.

1.4 - Les droits et les obligations de l’Institution bénéficiaire sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, l’Institution bénéficiaire et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d’autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

1.5 - L’Institution bénéficiaire sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l’exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

1.6 - Les éléments d’actifs (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à l’Institution bénéficiaire demeureront, jusqu’à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque l’Institution bénéficiaire aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu’il sera déterminé qu’une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra ces actifs à l’Institution bénéficiaire. Ces éléments d’actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

1.7 - L’un ou l’autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l’autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, l’Institution bénéficiaire devra rapidement restituer au PNUD à travers l’UCPE tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 1.6 ci-dessus.

1.8 - L’Institution bénéficiaire reconnaît que le Partenaire de mise en œuvre, le PNUD et leurs représentants n’ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de subvention par tranche. Bien que les documents afférents au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d’être mises à la disposition de l’Institution bénéficiaire, les décaissements effectifs seront fonction de l’atteinte des objectifs de performance par l’Institution bénéficiaire. Si une partie des fonds est restituée, le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD n’auront plus aucune obligation vis-à-vis d’elle du fait d’une telle restitution ou résiliation.

1.9 - Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l’une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être validée ou exécutoire à moins d’avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d’un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

1.10 - Les parties s’efforcent de régler à l’amiable tout différend survenu à l’occasion de l’exécution du présent Accord. En cas d’échec, la partie la plus diligente saisit la juridiction compétente d’Antananarivo.

1.11 - Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations Unies ou du PNUD.



II - LES OBLIGATIONS DE MNP (Institution bénéficiaire)

2.1 - Engagements

2.1.1 – L'Institution bénéficiaire s'engage à entreprendre les activités décrites dans ses Plans de Travail (PTA 2017 et PTT3 Juillet à Septembre 2017) et son budget (Annexes 2 et 3).

2.1.2 - L'Institution bénéficiaire s'engage à fournir obligatoirement les livrables prévus et selon le calendrier établi avec l'UCPE:

2.1.2.1. - **Fiches d'informations mensuelles avant la fin de chaque mois** selon le canevas présenté en Annexe 6. Cette fiche récapitule les principales activités réalisées au cours du mois, les problèmes rencontrés et les défis à relever pour la prochaine période.

2.1.2.2. - **Rapport d'activités trimestriel, avant la fin du dernier mois du troisième trimestre 2017, et** selon le canevas présenté en Annexe 6. Ce rapport doit inclure une analyse descriptive des activités menées pendant la période du rapport, une description quantitative et/ou qualitative des réalisations par rapport aux activités prévues et aux objectifs fixés pour la période considérée et par rapport aux prévisions annuelles ainsi que les «*Success stories*».

2.1.2.3. - **Rapport financier trimestriel, avant le 20 du dernier mois du troisième trimestre (20 Septembre 2017).**

A défaut de livraison à l'UCPE et selon le calendrier fixé ci-dessus des livrables prévues dans l'Annexe 5 du PTT3, ce dernier se verrait obligé de surseoir au financement des fonds afférents au PTT suivant.

2.1.4 - Lorsque la fourniture par un prestataire technique d'une assistance à l'Institution bénéficiaire figure parmi les activités, il appartiendra à cette dernière de vérifier l'exactitude des rapports/comptes transmis à son niveau. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance (Annexe 4).

2.1.5 - **Audit.** Toutes les dépenses encourues par l'Institution bénéficiaire dans le cadre du présent Accord peuvent faire l'objet d'audit de la part du PNUD ou de l'UCPE. A ce titre, l'Institution bénéficiaire s'engage à permettre aux auditeurs d'accéder aux documents nécessaires pour appuyer les dépenses déclarées dans les rapports financiers. L'Institution bénéficiaire est appelée à tenir les documents comptables adéquats permettant le suivi de tous les encaissements et décaissements de fonds. L'Institution bénéficiaire doit également assurer la conservation et le classement adéquat de tous les documents consignants les services réalisés dans le cadre de cet Accord incluant les justificatifs des dépenses. En effet, ces documents doivent correspondre aux dossiers matérialisant toutes les dépenses ou frais encourus par le l'Institution bénéficiaire et doivent être conservés pendant au moins trois (03) ans après le dernier paiement effectué dans le cadre de cette subvention (ou après la résiliation du présent Accord). Aussi, le PNUD et l'UCPE ont le droit de procéder à tout moment au contrôle, à la vérification ou à la copie desdits documents, et ce, pendant ces trois (03) années.

Les montants des éventuelles dépenses non éligibles et/ou non justifiées, constatées à l'issu des audits et vérifications mandatés par l'UCPE ou le PNUD, seront reversés, sur-le-champ, dans le compte de l'UCPE.



2.2 - Responsabilités

2.2.1 - L'Institution bénéficiaire *s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués* dans l'Annexe 4 (*Atteinte d'au moins 80% des objectifs de performance*). Si l'Institution bénéficiaire s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 2.1 fixés au titre de la durée de l'Accord et à défaut d'explications/justifications et d'argumentations valables émanant de l'Institution bénéficiaire, l'UCPE sera appelé à suspendre le versement de toute autre subvention. Une telle suspension demeure en vigueur jusqu'à ce que l'Institution bénéficiaire atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'Institution bénéficiaire au cours de la période de suspension.

2.2.2 – De même, l'Institution bénéficiaire s'engage à réaliser durant le trimestre au moins 80% des engagements financiers prévus dans le Plan de Travail Trimestriel.

Aussi, à la soumission du rapport financier, sauf instruction contraire émanant de l'UCPE, le reliquat du trimestre sera reversé obligatoirement dans le compte de l'UCPE, pour être reversé, par la suite, au profit du PNUD.

2.3 - Informations

L'Institution bénéficiaire s'engage à informer l'UCPE et le Comité de projet de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

III – LES OBLIGATIONS DE L'UCPE (Partenaire de mise en œuvre)

L'UCPE s'engage à effectuer les paiements à l'Institution bénéficiaire conformément aux conditions de l'Accord.

IV – DUREE

4.1 – Entrée en vigueur de l'Accord

Le présent Accord entrera en vigueur à partir de sa signature par les parties concernées (UCPE et Madagascar National Parks). Les dépenses éligibles sur financement PNUD/GEF, objet du présent Accord, sont celles incluses dans le PTA 2017 et concernant les activités prévues être réalisées durant le PTT3 de l'année 2017.

4.2 – Expiration de l'Accord

L'Accord prend fin au 30 Septembre 2017.

Le cas échéant, il est possible de reconduire l'Accord, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

V – PAIEMENT

L'UCPE devra verser des fonds à Madagascar National Parks, dans la limite de **QUARANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE HUIT MILLE DEUX CENT DEUX ARIARY (MGA 44 448 202)**.

Le paiement des fonds sera fait à la signature du présent Accord pour les activités du troisième trimestre 2017, pour un montant total de **QUARANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE HUIT MILLE DEUX CENT DEUX ARIARY (MGA 44 448 202)**.



Le versement devra être effectué sur le compte bancaire de l'Institution bénéficiaire dont les références sont les suivantes :

Coordonnées bancaires :

Intitulé du compte : MADAGASCAR NATIONAL PARKS
PROJET MRPA SIEGE
N° Compte : 00009 05020 15927613476 10
Banque : BOA MADAGASCAR
Agence : Agence B - Antaninarenina

Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'Institution bénéficiaire pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

Le reliquat du trimestre sera reversé au compte de l'UCPE, à la soumission du rapport financier, pour être remis au PNUD par la suite. Les montants des éventuelles dépenses non éligibles, constatées à l'issue des audits mandatés par l'UCPE ou le PNUD, seront reversés au compte de l'UCPE.

VI – REGISTRE, INFORMATIONS, RAPPORTS

6.1 - L'Institution bénéficiaire devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.

6.2 - L'Institution bénéficiaire devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de mise en œuvre tout document ou information, oral ou écrit dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'Institution bénéficiaire.

6.3 - A la fin de la durée de l'Accord, l'Institution bénéficiaire devra fournir au Partenaire de mise en œuvre et au Comité de Projet un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les honoraires, les déplacements, les fournitures et les matériels) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe 6.

VII – RESILIATION

L'UCPE peut résilier à tout moment le présent Accord de subvention par notification écrite à l'attention de l'Institution bénéficiaire si:

- le PNUD décide de mettre fin ou modifie les termes de référence de son Accord de Coopération avec l'UCPE,
- l'UCPE constate une mauvaise foi, une absence flagrante de performance dans la mise en œuvre des activités ou une utilisation par l'Institution bénéficiaire des fonds alloués à des fins autres que celles prévues dans l'Accord et ce, après arbitrage du Comité de Projet.

La date de résiliation énoncée dans la lettre de notification remise à l'Institution bénéficiaire remplace et annule la date de fin de l'Accord indiquée dans le présent document.

VIII – AMENDEMENT

Aucune modification ou changement des termes de cet Accord, ou renonciation à l'une de ses clauses, ne peut être valable ni exécutoire à moins d'avoir été approuvé par écrit par les parties à travers leurs représentants dûment autorisés.

Toute modification de l'Accord de subvention nécessite la validation mutuelle par écrit de l'Institution bénéficiaire et de l'UCPE. Cette validation mutuelle prendra la forme d'un Avenant à l'Accord de subvention.



[Handwritten signature and initials in blue ink]

Modification de l'Accord de subvention sans répercussion sur les coûts – Une modification écrite sera émise lorsqu'il n'y a pas lieu de modifier de manière importante les aspects programmatiques et que la modification n'a pas de répercussion en termes de coûts.

Ce cas peut s'appliquer par exemple lorsque la réalisation de l'objectif de la subvention est mise en péril et qu'un plan de correction est élaboré pour remettre l'activité sur les rails suite à une concertation entre les parties. Le plan de correction sera donc élaboré au moyen de l'émission d'un Avenant.

L'on pourrait encore citer comme exemple la modification des dates de démarrage et de clôture des activités afin de permettre une extension au cas où des circonstances imprévisibles et ne pouvant être contrôlées par l'Institution bénéficiaire viendraient la gêner dans l'application du chronogramme des activités.

Modification de l'Accord de subvention avec répercussions sur les coûts - Toute modification, technique ou autre, qui augmenterait ou réduirait le montant total de la subvention doit être approuvée par l'UCPE. Toutes les demandes de modification avec répercussions sur les coûts doivent être traitées selon les critères suivants :

- Les modifications de coût reflètent des circonstances contraignantes et extrêmes qui mettent en péril la réalisation de l'objectif de la subvention ;
- Une mauvaise planification de la part de l'Institution bénéficiaire ne peut constituer un motif acceptable pour demander une modification des coûts.

Toutes les modifications de coûts doivent être appuyées par un plan d'action révisée qui détaille les lignes budgétaires initialement approuvées, les lignes budgétaires révisées et les dépenses effectuées à la date de la demande de modification. Le plan révisé sera examiné pour juger de son éligibilité.

Réalignement budgétaire : Toute modification qui aboutit à un réalignement budgétaire de l'ordre de 10% ou plus par rapport au montant total de la ligne budgétaire concernée doit faire l'objet d'une approbation écrite.

IX – NOTIFICATION

Toute note, correspondance, demande ou accord relatif à la mise en application du présent Accord doit être fait par écrit et adressé à :

Pour LE PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE :

Monsieur Guy RAZAFINDRALAMBO,
Directeur National du Projet MRPA
Lot II W 20 B "Villa Soa" - Ambaranjana
(101) - Antananarivo Madagascar

Pour L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE :

Monsieur Guy Suzon RAMANGASON
Directeur Général
Madagascar National Parks,
Lot AI 10 C Ambatobe
(103) - Antananarivo Madagascar



EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de mise en œuvre et l'Institut bénéficiaire, respectivement, ont signé en leurs noms le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Pour le Partenaire de mise en œuvre :

UCPE



[Handwritten signature in blue ink]

Nom : **Guy RAZAFINDRALAMBO**

Titre : **Directeur National du Projet MRPA**

Date : 20 JUIL 2017

Pour l'Institution bénéficiaire:

Madagascar National Parks

[Handwritten signature in blue ink]

Nom : **Guy Suzon RAMANGASON**

Titre : **Directeur Général**

Date : 20 JUIL 2017

[Handwritten initials and marks in blue ink]

ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)

ET

MADAGASCAR NATIONAL PARKS (MNP)

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DOCUMENT DE PROJET	11
ANNEXE 2 : PLANNING DE TRAVAIL	ERRI
ANNEXE 3 : BUDGET - PLAN DE DECAISSEMENT POUR LE PTT 2 DE L'ANNEE 2017	ERRI
ANNEXE 4 : OBJECTIF DE PERFORMANCE POUR LE TRIMESTRE 2 DE L'ANNEE 2017	ERRI
ANNEXE 5 : TABLEAU DES LIVRABLES POUR PTT2 DE L'ANNEE 2017	ERRI
ANNEXE 6 : FORMAT DE REPORTING	ERRI



Annexe 1 : Document de projet



[Handwritten signature]

Opérationnalisation du site et la mise en œuvre des activités dans la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanàna et ses extensions (Région DIANA) dans le cadre de création du Complexe des Aires Protégées Ambohimirahavavy Marivorahona

Projet MRPA

Plan de Travail Trimestriel T3 de l'année 2017



SOMMAIRE

1. Intitulé de l'intervention et localisation
 - 1.1 Intitulé de l'intervention
 - 1.2 Localisation
2. Présentation de Madagascar National Parks
3. Justification de l'intervention
4. Objectifs et résultats attendus de l'intervention
 - 4.1 Objectif global
 - 4.2 Objectifs spécifiques
 - 4.3 Résultats attendus
5. Bénéficiaires de l'intervention
 - 5.1 Bénéficiaire direct
 - 5.2 Bénéficiaires indirects
6. Méthodologie et Plan d'actions
 - 6.1 Approche méthodologique
 - 6.2 Description des activités
 - 6.3 Plan de travail : PTT et PTO
7. Produits livrables (avec calendrier de livraison et critères de qualité)
8. Apports de Madagascar National Parks
9. Structure chargée de mise en œuvre de l'intervention
 - 9.1 Organisation et Equipe
 - 9.2 CV du personnel-clé
10. Coût de l'intervention
 - 10.1 Budget avec schéma de financement (PNUD/GEF et co-financement)
 - 10.2 Plan de décaissement



1. INTITULE DE L'INTERVENTION ET LOCALISATION

1.1. INTITULE DE L'INTERVENTION

Convention pour l'opérationnalisation du site et la mise en œuvre des activités dans la Réserve Naturelle Intégrale Tsaratanàna et ses extensions (Région DIANA) dans le cadre de création du Complexe des Aires Protégées Ambohimirahavavy Marivorahona.

1.2. LOCALISATION

La Réserve Naturelle Intégrale (RNI) de Tsaratanàna avec ses extensions, objet du présent accord de subvention, est située dans la Région de DIANA, dans les Districts d'Ambanja et d'Ambilobe, entre -13,7229° et -14,2257° de latitude Sud et 49,0793° et 48,7421° de longitude Est. Elle fait partie intégrante des 43 Aires Protégées du Réseau géré par MNP et elle appartient à la catégorie I du réseau du Système des Aires Protégées de Madagascar.

La RNI de Tsaratanàna est regroupée officiellement dans le Complexe des Aires Protégées Ambohimirahavavy Marivorahona (CAPAM) qui s'étend sur 537 465 ha (source : PAG du CAPAM, 2015). Elle a fait l'objet d'une extension au Nord dans le cadre de la création de cette Nouvelle Protégée. Ainsi, la RNI de Tsaratanàna présente actuellement une superficie de 108 610 ha (49 331 ha ancienne RNI + 28 164 ha extension Sud + 31 115 ha extension Nord) (source : PAG/PGES de la RNI de Tsaratanàna, 2015).

2. PRESENTATION DE MADAGASCAR NATIONAL PARKS

Madagascar National Parks ou MNP est une Association de droit privé qui a été reconnue d'utilité publique à Madagascar à travers le décret n° 91-592 du 4 décembre 1991. Elle a été mandatée par l'Etat pour établir, conserver et gérer de manière durable le Réseau National des Aires Protégées (RNAP) de Madagascar incluant les Parcs Nationaux) les Réserves Naturelles Intégrales et les Réserves Spéciales. Cette mission de conservation suggère l'éducation environnementale, la valorisation de l'écotourisme ainsi que l'accès et le partage équitable des bénéfices générés par les Aires Protégées avec la population riveraine pour le développement local et régional.

L'Association comprend une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Par ailleurs, selon la structure de MNP, les niveaux d'organisation suivants peuvent être notés :

- le Siège basé à Antananarivo ;
- les Antennes Régionales basées sur la subdivision des six ex-Provinces (Antenne Régionale Diana pour la RNI de Tsaratanàna) et
- les Sites ou les Aires Protégées constitués de Parcs et/ou de Réserves, formant ainsi des Unités de Gestion en fonction de leur proximité, dont fait partie la RNI de Tsaratanàna.



3. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

Madagascar figure parmi les 10 hotspots mondiaux de la diversité biologique mondiale. A ce titre, le pays a depuis longtemps institué des Aires Protégées pour conserver son patrimoine naturel unique. En 2003, lors du Congrès des Parcs Mondiaux à Durban, la Grande Ile s'engage à étendre ses Aires Protégées représentant au total 10% de son territoire national. La concrétisation de la Vision Durban a induit ainsi à la création de plusieurs nouvelles Aires Protégées et à l'extension des Aires Protégées déjà existantes regroupé dans le Système des Aires Protégées de Madagascar.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création du Complexe des Aires Protégées Ambohimirahavavy Marivorahona qui s'étend sur 537 465 ha et qui regroupe plusieurs Aires Protégées de différentes catégories, dont la RNI de Tsaratanàna. MNP, avec l'appui du projet MRPA, assure l'opérationnalisation et la mise en œuvre des activités dans la RNI de Tsaratanàna.

Les activités menées dans la RNI Tsaratanàna depuis septembre 2014 jusqu'à aujourd'hui ont permis de :

- Obtenir le décret de création du CAPAM incluant les nouvelles limites de la RNI de Tsaratanàna suite à son extension au Nord ;
- Rendre opérationnelle les équipes de gestionnaires de la RNI de Tsaratanàna.
- Finaliser et valider les outils techniques et juridiques indispensables (Dina, gestion des feux, PAG/PGESS, ...) pour la bonne gestion de la RNI de Tsaratanàna;
- Mettre en œuvre les activités de conservation et de cogestion pour assurer la conservation de la biodiversité dans la RNI de Tsaratanàna (suivi communautaire, matérialisation des limites, AGR, reboisement, redynamisation d'une filière porteuse, ...)

A cet effet, pour les prochaines interventions de janvier 2017 à décembre 2017, MNP, avec ses expertises de plus de 20 années en matière de création et extension des Aires Protégées, cadrera ses actions surtout sur la mise en œuvre des activités de conservation et de cogestion pour assurer la conservation de la biodiversité dans la RNI Tsaratanàna. Et sur proposition de MRPA, pour développer et valoriser les acquis du projet, travailler avec l'UGP sur la détermination et la mise en place des pistes de pérennisation financière au niveau du site.

4. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'INTERVENTION

4.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'intervention est de rendre opérationnelle la RNI de Tsaratanàna.

4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Toujours avec les mêmes réserves conditionnés par les résultats des études, les objectifs spécifiques pour le troisième trimestre 2017 consistent à :

- Réaliser les activités dans le PAG : suivi communautaires, co-surveillance, élaboration/validation dina, matérialisation des limites du noyau dur, sensibilisation, ratissage et répression, lutte contre les feux, ...
- Rendre opérationnelle les équipes de gestionnaires de la RNI de Tsaratanàna.
- Mettre en œuvre les stratégies de communication ;

4.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont conformes aux différents objectifs et ce toujours avec les mêmes réserves conditionnées par les résultats des études :

- Les activités prévues dans le PAG de la RNI Tsaratanàna sont effectuées;
- Les équipes gestionnaires de la RNI sont opérationnelles,
- Les émissions radiophoniques sont réalisées.



5. BENEFICIAIRES DE L'INTERVENTION

Les bénéficiaires de l'intervention peuvent être catégorisés en deux groupes :

5.1. BENEFICIAIRE DIRECT

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) est le bénéficiaire direct de l'intervention par la réalisation de ses objectifs de gestion durable des ressources naturelles et la concrétisation de la Vision Durban ainsi que des promesses présidentielles de Sydney.

5.2. BENEFICIAIRES INDIRECTS

Les bénéficiaires indirects de l'intervention sont constitués par :

- les populations dans la Région DIANA en profitant des services écologiques fournis par la protection des ressources naturelles dans la RNI de Tsaratanàna et ses extensions; et
- la population malgache par la protection de son patrimoine naturel unique.

6. METHODOLOGIE ET PLAN D' ACTIONS

6.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

- **Implication des communautés locales dans les activités de gestion/conservation**—La participation de la population locale est déjà mentionnée dans le guide du SAPM. Mais depuis toujours, MNP a favorisé l'approche participative tant dans le processus de création /extension d'une aire protégée que par l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de gestion pour la conservation de la biodiversité et l'appui au développement des populations riveraines.
- **Mise en valeur de l'expertise du personnel** —L'expérience de MNP dans la gestion des Aires Protégées s'évalue à plus de vingt ans. Plusieurs sites ont été déjà également créés définitivement dans le cadre de la concrétisation de la Vision Durban. Son personnel au siège tout comme celui des sites est ainsi rôdé au processus.
S'ajoute à cela la connaissance des contextes et des milieux locaux pour le personnel sur site qui présente un atout considérable dans la mise en œuvre du processus.
- **Sensibilisation des parties prenantes concernées par le processus**—Tout citoyen malgache est concerné par la protection de son patrimoine naturel unique. Ce n'est donc pas l'affaire de quelques parties prenantes mais elle concerne tout le monde. Toutefois, l'opérationnalisation du processus exige l'intervention de plusieurs responsables (les communautés locales, les autorités locales, la Direction Générale des Services des Forêts, la Direction Générale des Services Fonciers, les opérateurs économiques, ...).

6.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES

1.2.4.2 Réaliser le suivi communautaire

- **Description de l'activité** : Un suivi écologique sera conduit en collaboration avec la communauté riveraine de l'AP suivant le référentiel de MNP afin de connaître l'évolution de la santé des espèces et habitats ainsi que des pressions au niveau de la RNI de Tsaratanàna, faisant partie intégrante du CAPAM, par rapport à la situation « T zéro ».

Le suivi écologique est constitué de deux (02) composantes :

- (i) la composante A « Végétation et habitats » (niveau 1) : relevés réguliers des pertes d'habitat (par défrichement, feu, etc.) et relevés des régénérations naturelles dans les surfaces dégradées ;



(ii) la composante B « Faune » : le suivi écologique du Niveau 1 prévoit un relevé régulier des espèces indicatrices sur des transects d'observation et l'analyse des tendances et évolutions dans la fréquence des observations.

Ces deux composantes nous permettent d'avoir les résultats sur les indicateurs suivants :

- Indicateurs de viabilité des faunes (par l'analyse automatique) : Taux de reproduction moyenne, Sexe ratio, Nombre de groupe par km observé, Evolution des individus observés par an
- Indicateurs d'évolution de menace générale sur l'AP : Ha de superficie défriché, Niveau de menace des cibles, Viabilité des cibles habitats, etc.
- Démarche / étape méthodologique : Sur la base du manuel de suivi écologique de MNP et du protocole de suivi du site à Tsaratanàna en effectuant le suivi des espèces, des habitats cibles et des pressions au niveau de l'AP
- Acteurs concernés : MNP (volets technique et financiers), Comité Local du Parc, Agents de Réserve
- Moyens / ressources nécessaires :
 - Matériels et fournitures : GPS, flag, décamètre, peinture à huile, pinceaux, diluant, plie GPS, fiche et cahier de suivi écologique, stylo, crayon, carte FTM, corde, mètre ruban, jumelles
 - Prise en charge des indemnités de MNP et CLP,
 - Frais d'encadrement de CLP : salaire
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 03 missions de suivis communautaires
- Source / moyen de vérification : Rapports de mission, fiches de suivi communautaire, base de données
- Livrables : Rapport de suivi communautaire, fiche de collecte de données MRPA (carnet par type d'activité).

1.3.6.1 Elaborer ou mettre à jour les DINA

- Description de l'activité : Cette activité consiste à dresser les règles sociales qui sont les plus adaptées pour assurer la bonne gestion de l'AP conformément aux réalités locales (mode de vie, etc.). L'objet primordial est d'avoir un outil réglementaire (Dina) cohérent pour la société et également efficace par rapport à la conservation du CAPAM. Dans ce cadre, la concertation au niveau locale constitue une action capitale puisque cela engendrera la légitimité des règles qui vont mettre en place.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Diagnostic sur terrain (existence de Dina en matière de l'environnement ou autres)
 - Conception des Dina en se référant aux règlements en vigueur
 - Consolidation des Dina avec les représentants de la population et des autorités locales (réunion)
- Acteurs concernés : Autorités locales, DREEF (Chef Cantonnement), populations locales (représentants), MNP (volets technique et financier)
- Moyens / ressources nécessaires : Moto, voiture, marqueurs, emballages, frais de mission de MNP, frais de mission de l'équipe de la DREEF, indemnités des représentants de la population
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 01 Dina élaboré
- Source / moyen de vérification : PV de réunion de consolidation
- Livrables : Draft du Dina

1.3.6.11 Mettre en œuvre la co-surveillance avec KMDT/CLP

- Description de l'activité : Il s'agit d'impliquer les communautés, à travers les KMDT/CLP, aux missions de surveillance des équipes de MNP. La responsabilisation des communautés par la co-surveillance est essentielle pour assurer la maîtrise des pressions et la gestion de proximité de la RNI.
- Démarche / étape méthodologique : Responsabiliser les KMDT/CLP dans les missions de surveillance
- Acteurs concernés : MNP (volet technique, CS), KMDT/CLP
- Moyens / ressources nécessaires : Frais de mission des intervenants
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 440h
- Source / moyen de vérification : Rapports de mission de surveillance

Annexe 1: Document technique



- Livrables : Rapports de mission de surveillance, fiche de collecte de données MRPA (carnet par type d'activité).

1.3.9.12 Mener une campagne de ratissage et répression en forêt contre les délinquants campés dans les noyaux durs

• Description de l'activité : Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des feux au niveau des AP et pour lutter activement contre les infractions dans les noyaux durs, une campagne de ratissage et de répression contre les délinquants s'impose. Cette intervention vise à éradiquer toute sorte de campements dans les noyaux durs étant donné que ces actions sont interdites pour la durabilité des ressources naturelles concernées.

• Démarche / étape méthodologique :

- Elaborer les documents nécessaires pour la préparation des missions
- Conduire des réunions de préparation avec les intervenants
- Mener les campagnes de campagne de ratissage et répression contre les délinquants campés dans les noyaux durs : Au total, il est prévu d'effectuer deux missions de 3 jours chacune par l'équipe de MNP sur site, la DREEF, les représentants de la population riveraine et les forces de l'ordre si nécessaire
- Emmener les délinquants au niveau des autorités compétentes et procéder au suivi
- Rédiger les rapports de mission

• Acteurs concernés : MNP (volets technique et financier), DREEF, représentants de la population riveraine, forces de l'ordre si nécessaire

• Moyens / ressources nécessaires : Voiture, moto, frais de mission des intervenants

• Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période :

- Nombre missions de patrouille avec les brigades mixtes réalisées : 02

• Source / moyen de vérification : Rapports de mission

• Livrables : Rapports de mission

1.3.6.5 Organiser des missions conjointes pour la sensibilisation contre les feux, le défrichement et la délimitation des parcelles de culture

• Description de l'activité : Il s'agit de sensibiliser les COBA sur les effets négatifs des feux, du défrichement, et sur la délimitation des parcelles de culture. Cette sensibilisation sera conduite dans le but de bien ancrer aux membres des COBA les problèmes environnementaux causés par la pratique de feux et de défrichement et leurs répercussions dans vie humaine. Les membres des COBA sont également sensibilisés sur l'utilité de la délimitation des parcelles de culture.

• Démarche / étape méthodologique : Réunions de sensibilisation au niveau des COBA, formation des membres des COBA au niveau local

• Acteurs concernés : Circonscription régional du Développement rural, DREEF (Chef Cantonnement), membres des COBA, MNP (volets technique et financier)

• Moyens / ressources nécessaires : Frais de mission des intervenants, voiture, moto, emballages, marqueurs, vidéoprojecteur, salle de réunion

• Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période :

- Nombre de séances de sensibilisation pour la lutte contre les feux et défrichement : 10

• Source / moyen de vérification : Comptes rendus de sensibilisation, fiches de présence

• Livrables : Comptes rendus des réunions de partage



1.3.6.6 Former les structures locales pour réduire les feux et défrichement dans la NAP

- Description de l'activité: Cette activité consiste à appuyer les membres de COBA et OPCI pour trouver une stratégie appropriée et efficace afin d'atténuer les pressions suscitées par les feux et le défrichement dans la RNI Tsaratanàna et ses extensions.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Organiser des ateliers sur « la stratégie pour lutter les feux et le défrichement dans la NAP » (préparation technique, lancement d'invitation, logistique,....)
 - Formaliser les résultats des ateliers et les consolider
 - Partager les résultats des ateliers au niveau des COBA et OPCI
 - Assurer le suivi de l'application de ces résultats
- Acteurs concernés : DREEF (Chef Cantonnement), COBA, OPCI, MNP (volets technique et financier)
- Moyens / ressources nécessaires: Frais de mission des intervenants, voiture, moto, emballages, marqueurs, vidéoprojecteur, salle de réunion
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période :
 - Nombre de séances de séances de renforcement de capacités réalisées : 02
 - Nombre de COBA/OPCI formés : 10
 - Nombre TOTAL de personnes formées : 100
 - Nombre HOMMES formés : 70
 - Nombre FEMMMES formées : 30
- Source / moyen de vérification : Comptes rendus des réunions de formation
- Livrables : Compte-rendu de formation sur les stratégies de lutte contre les feux et fiche de collecte de données MRPA.

1.3.8.9 Organiser des manifestations environnementales au niveau village

- Description de l'activité: Une manifestation environnementale sera conduite pour l'année 2016 pour permettre aux villageois de sensibiliser les villageois sur les enjeux environnementaux et l'intérêt de la conservation de la biodiversité à travers des distractions sur la base des législations environnementales. Les villageois peuvent améliorer leur connaissance à travers ce type d'évènements. Pour assurer leur pertinence, l'activité sera conforme à la culture et la tradition locale ainsi qu'aux autres évènements appréciés par la population comme le concours de concours de chants folkloriques, les rencontres sportives, etc. tout en focalisant le thème sur l'environnement.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Concertation avec les villageois et les autorités locales pour identifier le type d'évènements potentiel pouvant atteindre un effectif maximal de personnes sensibilisées
 - Création du comité d'organisation de l'évènement
 - Préparation de l'évènement avec le comité d'organisation et les autorités locales
 - Conduite de la manifestation environnementale et remise des prix
 - Elaboration des rapports de réalisation
- Acteurs concernés: MNP (volets technique et financier), DREEMF (Chef de Cantonnement), autorités locales, comité d'organisation
- Moyens / ressources nécessaires: Voiture, moto, frais de mission, matériels/équipements et support pour l'évènement, enveloppe pour la réalisation de l'évènement
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 1 manifestations environnementale réalisée
- Source / moyen de vérification : Rapport de réalisation, rapport mensuel/trimestriel



2.0.2.0 Rendre opérationnelles les équipes de gestionnaires des NAP sur site

- Description de l'activité: Des achats d'encre pour les imprimantes, de matériels bureautiques consommables (papiers, classeur, spiral pour reliure, etc.) et de crédit de communication (téléphone et internet) sont prévus pour l'équipe de MNP sur site et au niveau du Siège. Ces matériels consommables serviront à la production des livrables nécessaires et pour assurer la transmissions des informations nécessaires à temps au niveau des différents acteurs.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Inventaire des matériels consommables nécessaire
 - Achat trimestriel des matériels consommables suivant la procédure de passation de marché de MNP
- Acteurs concernés : MNP (volets technique et financier), fournisseurs
- Moyens / ressources nécessaires: Factures pro-forma, frais d'achat des matériels
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 1 kit de matériels consommables acquis (site)
- Source / moyen de vérification : Factures d'achat, rapports financiers, bon de réception des matériels
- Livrables : Factures d'achat, bon de réception des matériels

2.0.2.1 Entretien véhicule et divers achats

- Description de l'activité: Il s'agit ici d'assurer l'entretien et la maintenance du véhicule à la disposition du site. Cela implique le contrôle régulier de l'état général de la voiture et de remplacer au besoin les pièces défectueuses.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Présenter le véhicule pour les entretiens et les révisions périodiques dans les délais et aux kilomètres indiqués par le constructeur dans le carnet d'entretien fourni au site
 - Présenter le véhicule pour réparation en cas de panne
- Acteurs concernés : MNP (volet technique et financier)
- Moyens / ressources nécessaires: frais d'entretien du véhicule
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 04 véhicules et autres matériels roulant entretenus
- Source / moyen de vérification : carnet d'entretien du véhicule
- Livrables : facture de paiement des mécaniciens, facture d'achat des pièces, PV de réception des travaux faits

2.0.2.2 Planification annuelle des activités

- Description de l'activité: Cette étape consiste à définir, prioriser, organiser et budgétiser les activités qui doivent être conduites pour le troisième trimestre 2017 pour pouvoir atteindre les objectifs fixés en se référant aux réalisations antérieures et aux situations actuelles.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Concertation entre l'équipe de MNP au niveau du Siège et du Site
 - Participer aux programmes de planification organisés par MRPA
- Acteurs concernés : MNP (volets technique et financière), MRPA
- Moyens / ressources nécessaires: Rapport annuel 2016, frais de mission et/ou de déplacement pour les ateliers
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 01 plan trimestriel élaboré et disponible.
- Source / moyen de vérification : Document de planification technique et financière
- Livrables : Plan de travail opérationnel PTT2- 2017 et prévision PTT3.



[Handwritten signature and initials in blue ink]

2.6.2.5 Réaliser des émissions radiophoniques pour la sensibilisation sur divers thèmes

- Description de l'activité: Les actions de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité à travers les luttes pour les feux seront renforcées par la production d'une émission radio qui est un support pertinent pour tous les âges. L'émission consistera à sensibiliser les gens aux effets négatifs des feux et des défrichements mais aussi aux importances de la conservation de la biodiversité pour la génération actuelle et future. L'émission devra ainsi conduire à un changement de comportement.
- Démarche / étape méthodologique :
 - Conception de l'émission de sensibilisation
 - Identification du prestataire la réalisation de l'émission
 - Diffusion de l'émission à la radio
- Acteurs concernés : MNP (volets technique et financier), prestataire, villageois
- Moyens / ressources nécessaires: frais de conception de l'émission, frais d'émission du programme
- Objectifs quantitatifs / indicateurs de réalisation de la période : 01 reportage diffusé
- Source / moyen de vérification : émission diffusée à la radio
- Livrables : Facture et programme d'antenne

6.3. PLAN DE TRAVAIL

Cf. annexes 2. Planning de travail

7. PRODUITS LIVRABLES (AVEC CALENDRIER DE LIVRAISON ET CRITERES DE QUALITE)

Cf. Annexe 5 : Tableau des livrables

8. APPORTS DE MADAGASCAR NATIONAL PARKS

Pour l'année 2017, les apports de MNP est évalué à **350 %** du montant total du budget de l'année équivalent à **Ar 256 320 933 (Deux cent cinquante-six millions trois cent vingt mille neuf cent trente-trois ARIARY)** constitués par l'expertise et l'intervention de l'équipe technique et financière chargée de la mise en œuvre de ces activités dans la RNI de Tsaratanàna. Les matériels (voiture, ordinateur,...) de l'Unité de Gestion sont aussi mis à disposition pour réaliser ces activités.

9. STRUCTURE CHARGEE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION

9.1 ORGANISATION ET EQUIPE

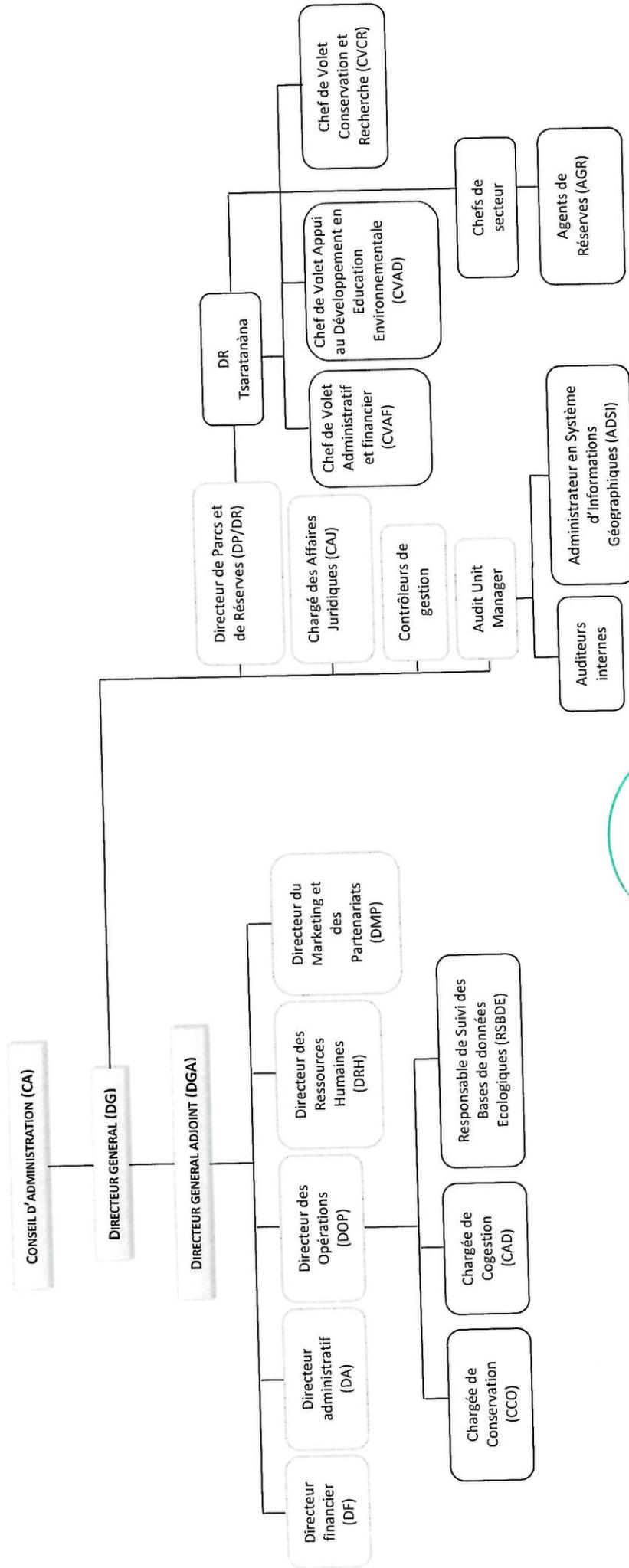
En se référant à l'organigramme de MNP (cf. page suivante), la structure chargée de mise en œuvre de ces activités est celle de l'institution elle-même :

- La Direction Générale valide les stratégies attenantes au projet
- L'équipe de la Direction des Opérations avec celle de l'Administrateur du Systèmes d'Informations contribue à la réalisation technique et à la représentation au niveau national (réunion de travail avec MRPA, ...)
- L'équipe de la Direction Financière s'occupe de la gestion financière de la subvention suivant le plan de travail trimestriel et opérationnel
- L'équipe de la Direction Administrative veille à la partie logistique et passation des marchés en ce qui concerne le niveau central
- L'équipe de la RNI de Tsaratanàna apporte son expertise locale, réalise ou appuie selon le cas toutes les activités de terrain. Participe également aux validations des différents documents de référence

Les travaux seront organisés de manière à ce que les flux des informations circulent bien du Siège à Antananarivo et sur le terrain (Tsaratanàna).



Schéma de la structure :



[Handwritten signature]

9.2CV DU PERSONNEL

Directeur des Opérations

1. Poste : DIRECTEUR DES OPERATIONS

2. Nom de l'institution : MADAGASCAR NATIONAL PARKS _____

3. Nom de l'employé : RAKOTOARIJAONA ANDRIANARISOA MAMY _____

4. Date de naissance : 23/01/1970 Nationalité : MALAGASY _____

5. Education :

Décembre 2016

Doctorat à l'Université d'Antananarivo, Département Géographie Physique

Thème : Gouvernance forestière autour d'une Aire protégée, cas du parc National de Ranomafana

Mars 2004 – Octobre 2005

Masters II en Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux de l'Ecole de l'UNESCO/MAB basé à Kinshasa RDC,

Thème de mémoire : Interaction Conservation et exploitation minière en vue d'un développement humain durable.
Mention : Distinction

1991 -1996

Ingénieur Polytechnicien, spécialité Environnement et Mines, Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo

6. Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Président du Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)

Membre du groupe technique MRV Carbone _____

Membre du groupe technique REDD Sauvegarde

7. Autres formations :

Aout- Sept 2012

Visites des aires protégées et l'administration forestière Finlandaises

Echanges avec l'Université de Helsinki, pour la finalisation de la thèse

Juin - juillet 2011

Renforcement de capacité en Adaptive Management for conservation success

USA, Smithsonian Institute, Virginia

Sept – Oct 2010

Renforcement de capacité à l'Université de Braunschweig et Hambourg Germany sur la gestion des ressources naturelles/biodiversité et sa valorisation

Aout - Sept 2008



Renforcement de capacité à l'université de Missoula Montana et Stony Brook NewYork ; USA sur la Gestion des Aires protégées du XXI siècle

Juin 2006

Formation régionale sur l'évaluation et gestion de l'environnement en Afrique organisé par l'USAID Afrique Orientale /ENCAP, Madagascar

Janv – Fev 2002

Stage à l'École des Mines de Paris

Thème : Montage de projet minier et étude financière

8. Pays où l'employé a travaillé

Angola-RDC-Madagascar

9. Langues :

Langue	Lu	Parlé	Ecrit
Malagasy	Bon	Bon	Bon
Français	Bon	Bon	Bon
Anglais	Bon	Bon	Bon

10. Expérience professionnelle

Depuis __2013

Employeur : __MADAGASCAR NATIONAL PARKS__

Poste : __DIRECTEUR DES OPERATIONS__

Depuis __2006__ jusqu'à 2013__

Employeur : __MADAGASCAR NATIONAL PARKS__

Poste : __DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE RANOMAFANA__

Depuis 2001__ jusqu'à 2004__

Employeur : __CABINET D'INGENIERIE EBM SARL__

Poste : __DIRECTEUR DES ETUDES__

Depuis __1996__ jusqu'à 2001__

Employeur : __CABINET D'INGENIERIE EBM SARL__

Poste : __CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT__



<p>11. Détail des tâches exécutées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monter des stratégies pour la gestion des 53 aires protégées gérées par MNP</i> • <i>Consolider les données écologiques du réseau</i> • <i>Contribuer au développement</i> • <i>Assurer la collaboration technique avec les autres partenaires</i> • <i>Opérationnalisation des techniques de conservation du réseau</i> 	<p>12. Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence</p> <p>Nom du projet ou de la mission : <u>PRINCIPALE MISSION DE MNP POUR LEQUEL L'ETAT A MANDATE MNP QUI EST LA CONSERVATION DES PARCS ET RESERVES DE MADAGASCAR</u></p> <p>Année : <u>2013 à ce jour</u></p> <p>Lieu : <u>MADAGASCAR</u></p> <p>Principales caractéristiques du projet : <u>APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION</u></p> <p>Poste : <u>DIRECTEUR DES OPERATIONS</u></p> <p>Activités :</p> <p>Planifier et mettre en œuvre les activités de la conservation du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monter et réaliser les stratégies d'opérationnalisation du réseau dans tous les volets de conservation, d'éducation environnementale et de développement • Appuyer les procédures financières de l'institution par le suivi de réalisation des activités de conservation • Maintenir et développer les partenariats avec toutes les parties prenantes dans la gestion des aires protégées du réseau (comités locaux du parc, institutions publiques et privées, université,...) • Monter et réaliser les stratégies de la valorisation du capital nature des aires protégées du réseau comme REED, Ecotourisme, recherche etc... • Appuyer les sites sur le maintien de l'état de santé de la biodiversité des aires protégées du réseau
---	---

<p>11. Détail des tâches exécutées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Véhiculer l'esprit d'entrepreneuriat de l'institution au niveau du parc</i> • <i>Assurer la protection du Parc et des investissements réalisés pour sa pérennisation</i> 	<p>12. Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence</p> <p>Nom du projet ou de la mission : <u>PRINCIPALE MISSION DE MNP POUR LEQUEL L'ETAT A MANDATE MNP QUI EST LA CONSERVATION DES PARCS ET RESERVES DE MADAGASCAR</u></p> <p>Année : <u>2006-2013</u></p> <p>Lieu : <u>MADAGASCAR</u></p> 
--	--

• Assurer que l'ensemble des différentes catégories de la population et des autorités locales

soutienne le Parc au niveau des différentes assises locales

• Assurer que l'aire protégée dégage des ressources propres pouvant financer la quasi-totalité de son budget de fonctionnement par valorisation légale possible (tourisme,...)

• Assurer que la répartition des dépenses entre les différents domaines d'intervention et les

différentes catégories de dépenses soit plus ou moins conforme à la répartition budgétaire prévue

Principales caractéristiques du projet : APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION AU NIVEAU DU SITE DE RANOMAFANA

Poste : DIRECTEUR DE PARC

Activités :

Planifier et mettre en œuvre les activités de la conservation du parc

- Monter et réaliser les stratégies de développement et d'éducation environnementale des riverains pour leurs impliquer davantage dans le processus de conservation
- Assurer les procédures financières de l'institution vis à vis des partenaires financiers,
- Assurer la gestion budgétaire du parc
- Etablir le plan stratégique de l'écotourisme pour l'autonomisation financière du parc
- Assurer le marketing du parc et la communication avec les partenaires
- Maintenir une bonne relation entre le gestionnaire du parc et les autorités notamment les responsables étatiques, les élus, les rois traditionnels, les personnes clé pour la conservation du parc, les ONG travaillant dans la zone
- Gérer 150 personnels et les différents partenaires pour assurer la conservation du parc
- Monter la planification stratégique de la conservation du parc pour les 10 ans à venir



Directeur de la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanàna

1- Etat civil

Nom : ANDRIAMANIRY

Prénoms : CHARLES MARIE

Date et lieu de naissance : 14 Août 1969 à Antsiranana – I

Situation militaire : SNHFAP 1990- 1991, grade SA 2^{ème} Classe

Marié, père de 05 enfants.

2- Etudes et diplomes

- Université de Tamatave (en ligne) : Préparation de Master 1 en Anthropologie Sociale - 2014
- Université de Tuléar : Licence en Histoire- Géographie, 1995
- Université de Tuléar DUEL -2 en Histoire- Géographie, 1994
- Université de Tuléar DUEL - 1 en Histoire- Géographie, 1993
- Baccalauréat Série A2, Lycée Mixte Ambanja , 1990.

3- Experiences professionnelles

- 2004 à nos jours : Directeur de Réserve, MNP Ambanja
- 2011 à nos jours : Membre de Réseau National des Educateurs et Professionnels de la Conservation à Madagascar, REPC- Madagascar
- 2000 à 2005 : Conseillé technique de Comité Inter Structure – DIANA
- 2000 à 2004 : Chef de volet Appui aux développements et Education Environnementale, ANGAP Ambanja
- 2000 à 2004 : Coordonnateur du Projet pour l'Amélioration des Plantes A Tubercule, zone périphérique RS de Manongarivo et RNI de Tsaratanàna – CARE INTERNETIONAL
- 1997 à 2004 : Superviseur de la Zone Agricole de Haut Sambirano II, CIRDR Ambanja
- 1998 à 2000 : Chef de Secteur au niveau de MNG - TST, ANGAP Ambanja
- 1996 à 1998 : Chef de Secteur au niveau de MNG - TST Ambanja, ORGASYS Madagascar – GFA Agrar
- 1995 à 1996 : Enseignant du Collège St Antoine à Bemaneviky HS, Ambanja
- 1990 à 1991 : En service nationale à la FEPPCA ou Ex- Contribution direct à Ambanja, employé comme secrétaire

4- Formations professionnelles

- Initiation à la législation forestière, ORGASYS Madagascar, Ambanja 1997
- Transfer de gestion GELOSE, ORGASYS Madagascar, Ambanja 1997
- Méthode Accéléré de Recherche Participative (MARP), CIRDR Ambanja 1999
- Analyse Socio-économique selon le Genre (ASEG), CIRDR Ambanja 1999
- Conduite d'exploitation des cultures vivrières et d'exportation, CIRDR Ambanja 1999
- Communication et gestion des conflits, Fondation Fredrich Ebert Antananarivo 1999
- Montage et gestion du projet de développement, ANGAP- Antananarivo 2000
- Méthodologie sur l'élaboration du PGC suivant 5S, ANGAP- Antsiranana 2003
- Méthodologie sur l'élaboration du PGD, ANGAP- Antsiranana 2003
- Méthodologie sur l'élaboration PGEE, ANGAP- Antsiranana 2003
- Genre et développement, CARE- International 2003
- Utilisation et gestion des données sur TECPRO, ANGAP Antsiranana 2004
- Elaboration de Business Plan de l'AP, Equipe Miaro - ANGAP, Majunga 2005
- Méthodologie sur l'élaboration du plan stratégique de communication, ANGAP Antsiranana 2004
- Elaboration du PAG de l'AP, Equipe Miaro - ANGAP, Antsiranana 2005
- Management de la gestion du personnel, ANGAP Siège octobre 2006
- Elaboration du PSSE et utilisation de SPSS, BIO DEV Antananarivo 2009
- Adaptation et atténuation au changement climatique, WWF Antsiranana septembre 2010
- Utilisation et gestion des données sur MIRADI, MNP Antsiranana 2011
- Méthodologie sur le suivi écologique de l'AP terrestre, MNP Antsiranana 2011
- Elaboration de Plan de Gestion des Feux, MNP Mahajanga 2014

5- Activités de développement social au sein des diverses associations locales



A partir de 2000 à nos jour :

Conseiller technique de l'ONG CRADES Ambanja, dont ses œuvres sont les suivants :

- Protection et conservation de l'environnement : PGRM, WWF, SAGE Antsiranana
- Projet de développement socio- économique : PGRM, WWF, SAGE Antsiranana, PSDR



[Handwritten signature]

Chargée de Conservation

1. Poste : CHARGÉE DE CONSERVATION

2. Nom de l'institution : MADAGASCAR NATIONAL PARKS

3. Nom de l'employée : PARANY BEBINAINA LILIANE ELVINE

4. Date de naissance : 06/11/1981 Nationalité : MALAGASY

5. Education :

09/2008-09/2009 Master Complémentaire en Sciences et Gestion de l'Environnement dans les pays en développement – Option Gestion de la biodiversité - Université de Liège Belgique

Major des Majors – Diplômée avec la « plus grande distinction »

1999 - 2005 Ingénieur en Eaux et Forêts – Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques/Université de Tananarive Madagascar

Major des majors

1999 Baccalauréat Scientifique – Collège Saint Michel Amparibe

Mention Bien

6. Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Membre du groupe technique MRV Carbone

Membre du groupe technique Sauvegarde REDD

7. Autres formations :

- **Novembre à décembre 2015** : Formation sur la gestion des aires protégées d'Afrique. UICN, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
- **Juin 2015** : Formation sur la technique d'identification des espèces de bois précieux de Madagascar par Timber Information Service Afrique du Sud, Autorité scientifique et organe de gestion CITES, WWF, TRAFFIC
- **Décembre 2014** : Formation sur SMART (Spatial and Monitoring Tool) et Law Enforcement Monitoring Tool par WCS et UNESCO
- **Février 2014** : Formation sur les outils d'évaluation des services fournis par l'eau par Conservation International (Costing Nature/Waterworld)
- **Mars 2013** : Renforcement de capacité sur tous les aspects techniques de la REDD+ (cadre international et national du REDD+, analyse historique de la déforestation, élaboration d'une équation allométrique, inventaire et cartographie de stock de carbone,...)
- **Avril 2013** : Formation sur la modélisation de la déforestation anthropique et la projection des émissions de CO2 avec le logiciel R, dans le cadre de l'Assistance Technique par l'Agence Française de Développement (AFD) sur la mise en place du système Monitoring-Reporting- Vérification (MRV).
- **Juin 2013** : Formation des formateurs dispensée par Sybil Dumchen, GFA
- **Octobre-Décembre 2008** : Perfectionnement de l'oral en anglais à l'Ecole Commerciale et Industrielle d'Arlon Belgique
- **2002** : Formation sur la communication audiovisuelle avec emploi temporaire à rta
- **2001** : Formation en marketing et management à l'IMGAM



8. Pays où l'employé a travaillé :

Belgique - Madagascar

9. Langues :

Langue	Lu	Parlé	Ecrit
Malagasy	Bon	Bon	Bon
Français	Bon	Bon	Bon
Anglais	Moyen	Moyen	Moyen

10. Expérience professionnelle :

Depuis 2013

Employeur : _MADAGASCAR NATIONAL PARKS

Poste : ___CHARGEE DE CONSERVATION_____

Depuis 2010_____ jusqu'à 2013_____

Employeur : __MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS

Poste : ___COLLABORATEUR DREEF ANALAMANGA

Depuis [année] _2009_____ jusqu'à [année]_____

Employeur : __MINISTERE DES FINANCES BRUXELLES BELGIQUE

Poste : ___ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

Depuis [année] _2008_____ jusqu'à [année]_____

Employeur : __INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES-UNIVERSITE DE FIANARANTSOA

Poste : ___ENSEIGNANTE

Depuis [année] _2005_____ jusqu'à [année]___2008_____

Employeur : __BUREAU D'ETUDE MEVA

Poste : ___CONSULTANT VOLET DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT



11. Détail des tâches exécutées

-Tâches liées aux activités de conservation du réseau des aires protégées gérées par MNP

- Tâches liées aux activités de partenariat institutionnel

12. Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence

Nom du projet ou de la mission : PRINCIPALE MISSION DE MNP POUR LEQUEL L'ETAT A MANDATE MNP QUI EST LA CONSERVATION DES PARCS ET RESERVES DE MADAGASCAR

Année : 2013

Lieu : MADAGASCAR

Principales caractéristiques des attributions :

- Application de la politique nationale de conservation et des stratégies de conservation spécifiques
- Supervision de la création/extension/changement de statut des aires protégées du réseau
- Application des conventions internationales impliquant le réseau
- Chargée du Volet REDD de MNP
- Coordination de la gestion des sites à label international (patrimoine mondial, Réserve de Biosphère, Ramsar)
- Coordination des stratégies de la lutte contre les feux du réseau
- Coordination des stratégies de la lutte contre les plantes envahissantes
- Coordination des stratégies de la restauration
- Appui pour la conservation des sites liés aux pressions

Poste : CHARGEE DE CONSERVATION

Activités : Activités de conservation du réseau dont REDD+, recherche, partenariat



Chargée de Cogestion

1. Poste : CHARGEE DE COGESTION

2. Nom de l'institution : MADAGASCAR NATIONAL PARKS _____

3. Nom de l'employé : RAZAFINAIVO RAVAKINIAINA FRIDA _____

4. Date de naissance : 02/08/1977 **Nationalité :** MALAGASY _____

5. Education :

2006

Management des aires protégées marines et côtières, IHSM (Institut Halieutique et des Sciences Marines), Université de Tuléar

1997 à 2000

Master II en Biotechnologie, I.S.P.M. (Institut Supérieur Polytechnique de Madagascar)

1994 à 1996

Technicien Supérieur en Biotechnologie, I.S.P.M. (Institut Supérieur Polytechnique de Madagascar)

6. Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Conseillère de l'Association des Jeunes Cadres TOSIKA Arivonimamo (association travaillant sur le développement rural et la protection de l'environnement).

7. Autres formations :

2009

Formation sur le Leadership (ONG Medair)

2008

Formation en eau et assainissement dans les situations de développement et d'urgence UNICEF/ BushProof)

2007

Formation des Formateurs en Gestion des Risques et de Catastrophes par BNGRC (Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes)

8. Pays où l'employé a travaillé

Madagascar _____

9. Langues :

Langue	Lu	Parlé	Ecrit
Malagasy	Bon	Bon	Bon
Français	Bon	Bon	Bon
Anglais	Bon	Moyen	Bon

10. Expérience professionnelle Depuis __février 2014

Employeur : __MADAGASCAR NATIONAL PARKS _____

Poste : __CHARGEE DE COGESTION _____

JUILLET 2011 _____ jusqu'à Janvier 2014 _____

Employeur : __MADAGASCAR NATIONAL PARKS _____

Poste : __CADRE DE SUIVI EN COGESTION ET PARTENARIAT _____

Depuis 2007 _____ jusqu'à 2009 _____

Employeur : __ONG MEDAIR _____

Poste : __RESPONSABLE DU VOILET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES_

Depuis __2004 _____ jusqu'à 2006 _____

Employeur : __SADÉE (Société d'Assistance au Développement des Entreprises) _____

Poste : __CONSULTANTE JUNIOR _____



11. Détail des tâches exécutées

- *Concevoir et développer la politique stratégique de Madagascar National Parks en matière de Cogestion*
- *Concevoir la politique d'appui au développement et de l'éducation environnementale de la zone périphérique de l'AP*
- *Concevoir et mettre à jour les outils et les directives pour la mise en œuvre de la politique stratégique de cogestion*
- *Superviser la conception de plans de sauvegarde sociale et environnementale des AP en extension et/ou en création*
- *Participer à la conception et à la mise à jour des plans de gestion des AP*
- *Assurer une veille informationnelle*

12. Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence

Nom du projet ou de la mission : PRINCIPALE MISSION DE MNP POUR LEQUEL L'ETAT A MANDATE MNP QUI EST LA CONSERVATION DES PARCS ET RESERVES DE MADAGASCAR

Année : Février 2014 à ce jour

Lieu : MADAGASCAR

Principales caractéristiques du projet : APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION

Poste : CHARGÉE DE COGESTION

Activités :

- Suivre la mise en œuvre par les sites des activités de cogestion dans les domaines de la conservation, de l'appui au développement et de l'éducation environnementale des zones périphériques des AP,
- Collecter et consolider les informations sur les différents types de projet d'appui au développement réalisé par MNP pour la population riveraine
- Elaborer le TDR et/ou évaluer techniquement en tant que membre du Comité de passation de marché lié à la cogestion
- Suivre la mise en œuvre des plans de sauvegarde sociale et environnementale
- Elaborer systématiquement le rapport d'activité de Madagascar National Parks en matière de Cogestion,
- Tenir et mettre à jour un tableau de bord des investissements touchant les Zones de Protection des AP entre autres Mines, Pétrole, NTIC
- Participer à l'élaboration des données cartographiques lié à la cogestion;
- Assister les sites dans la traduction au niveau local et dans la mise en œuvre sur terrain de la politique stratégique de Cogestion
- Contribuer à l'élaboration des différents documents pour l'aboutissement de la phase administrative de création/extension/ changement de statut des Aires Protégées au niveau national en collaboration avec les différents collègues concernés.



<p>12. Détail des tâches exécutées</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Veiller à l'application de la politique de cogestion et de partenariat dans les domaines de la Conservation et de l'Appui au développement au niveau des Unités de Gestion de la circonscription</i> - <i>Veiller aux intérêts des Unités de Gestion de la circonscription vis-à-vis des investissements sectoriels (mines, pétrole, pêche)</i> 	<p>12. Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence</p> <p>Poste : <u>CADRE DE SUIVI EN COGESTION ET PARTENARIAT</u></p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'application des outils et directives pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de cogestion et de partenariat par les UG - Vérification de l'intégration des stratégies de cogestion et de partenariat dans les Plans de gestion des UG - Suivi et contrôle de la mise en œuvre des plans de sauvegarde sociale et environnementale (PSSE) des UG - Validation des indicateurs et informations sur les différents projets touchant la population riveraine des UG - Communication des éléments à intégrer dans le rapport de Madagascar National Parks sur la cogestion et le partenariat notamment sur les aspects de la Conservation et de l'Appui au Développement - Tenue et mise à jour du tableau de bord sur les investissements miniers et pétroliers touchant les Unités de Gestion de la circonscription - Représentation de Madagascar National Parks lors des missions d'évaluation sur terrain avec les comités techniques interministériels : Mines, Forêts, Pétrole, Pêche
---	--



10. COUT DE L'INTERVENTION

10.1 BUDGET AVEC SCHEMA DE FINANCEMENT (PNUD/GEF ET CO-FINANCEMENT)

Voir annexe 3 : Budget et plan de décaissement

10.2 PLAN DE DECAISSEMENT

Le paiement de la subvention pour 2017 d'un montant total de **Soixante-seize millions deux cent vingt-neuf mille sept cent cinquante ARIARY (MGA 76 229 750)** sera effectué en trois tranches :

- **Cinq millions six cent dix-sept mille ARIARY (MGA 5 617 000)**, soit **7,31%** du montant total, correspondant aux activités du premier trimestre à la signature du présent Accord.
- **Vingt-six millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent ARIARY (MGA 26 745 400)**, soit **34,82%** du montant total, correspondant aux activités du deuxième trimestre au début du mois d'avril 2017 selon la disponibilité des fonds en provenance du PNUD.
- **Quarante-quatre millions quatre cent quarante-huit mille deux cent deux ARIARY (MGA 44 448 202)**, soit **57,87%** du montant total, correspondant aux activités du troisième trimestre au début du mois de juillet 2017 selon la disponibilité des fonds en provenance du PNUD.

En plus des livrables par type d'activités, l'envoi du BackUp ou sauvegarde de données à la fin du trimestre est aussi obligatoire. Ceci signifie que toutes les données de la période doivent être saisies dans le Progiciel SGBDR MRPA.



Annexe 2 : Planning de travail

Plan de Travail Trimestriel pour le troisième trimestre 2017

ACTIVITES PLANIFIEES		PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	SOURCE DE FONDS	COMPTE BUDGETAIRE	DESCRIPTION	MONTANT en MGA
1	De nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, sur la base d'une vision et de principes de gestion communs						
1.2	Les inventaires de référence facilitant le zonage et la définition des options de croissance économique durable par la valorisation des ressources naturelles sont réalisés (valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et données de référence culturelle obtenues pour les sites à inclure dans le plan d'aménagement et le plan d'actions)						
	1.2.4	Identifier des activités potentielles d'amélioration de la croissance économique, cohérentes avec les valeurs sociales et culturelles locales, et tenant compte des spécificités des femmes et des handicapés.					
		1.2.4.2		GEF	71400	Contrat de service individuel	360 000,00
		1.2.4.2	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	949 200,00
		1.2.4.2		GEF	72500	Fournitures	510 000,00
	1.2.5	Etablir le METT des 5 NAPS					
		1.2.5.1	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	1 000 000,00
1.3	Les Aires Protégées sont publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative des limites en zones de noyau dur & de tampon; enregistrement des sites en tant qu'AP)						
	1.3.1	Mettre en œuvre les activités dans le PAG: suivi écologique, restauration, protection, reboisement					
		1.3.1.6		GEF	71600	Voyage	87 300,00
		1.3.1.6		GEF	72100	Contrat de service - Compagnie	2 000 000,00
		1.3.1.6	UGP - DSAP	GEF	72500	Fournitures	2 640 000,00
		1.3.1.6		GEF	71400	Contrat de service individuel	1 950 000,00
1.3.5	Elaborer et mettre en œuvre les chartes d'accès aux ressources (Dina) et de résolution des litiges dans les sites ciblés en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l'exclusion et/ou la marginalisation						
		1.3.5.8	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	1 440 000,00



ACTIVITES PLANIFIEES							MONTANT en MGA	
Liste des résultats d'activité avec les actions associées								
			PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	SOURCE DE FONDS	COMPTE BUDGETAIRE	DESCRIPTION	
1.3.6	Elaborer et mettre en œuvre les chartes d'accès aux ressources (Dina) et de résolution des litiges dans les sites cibles en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l'exclusion et/ou la marginalisation		MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	307 800,00
	1.3.6.2	Valider au niveau local les DINA	MNP	UGP - DSAP	GEF	72500	Fournitures	85 000,00
	1.3.6.3	Faire homologuer les DINA	MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	501 750,00
	1.3.6.5	Organiser des missions conjointes pour la sensibilisation contre les feux	MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	757 800,00
	1.3.6.11	Mener une campagne de ratissage, répression et de co-surveillance en forêt contre les délinquants	MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	3 000 000,00
	1.3.6.12	Assurer le contrôle des forêts	MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	16 000 000,00
1.3.8	Elaborer et mettre en œuvre les chartes d'accès aux ressources (Dina) et de résolution des litiges dans les sites cibles en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l'exclusion et/ou la marginalisation		MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage	1 194 500,00
	1.3.8.9	Organiser des manifestations environnementales au niveau village	MNP	UGP - DSAP	GEF	72100	Contrat de service - Compagnie	300 000,00
	1.3.8.9				GEF	72500	Fournitures	400 000,00
Total 1								33 483 350,00
2	La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit un cadre favorable de gouvernance décentralisée des MRPA assurant la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.							
2.0	Les unités de gestion des sites sont opérationnelles							
2.0.2	Rendre opérationnelles les équipes de gestionnaires des NAP sur site							
	2.0.2.0				GEF	71400	Contrat de service individuel	1 967 852,00
	2.0.2.0				GEF	71600	Voyage	1 525 000,00
	2.0.2.0				GEF	72400	Communication	175 000,00
	2.0.2.0	Rendre opérationnelles les équipes de gestionnaires des NAP sur site	MNP	UGP - DSAP	GEF	72500	Fournitures	450 000,00
	2.0.2.0				GEF	73400	Location, maintenance équipements	3 200 000,00
	2.0.2.0				GEF	74500	Autres charges	87 000,00
2.2	Les droits et responsabilités en matière foncière communautaire, de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et observés.							



ACTIVITES PLANIFIEES							MONTANT en MGA
Liste des résultats d'activité avec les actions associées							
			PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	SOURCE DE FONDS	COMPTE BUDGETAIRE	DESCRIPTION
2.2.4	Mettre en place des activités économiques durables compatibles avec les activités de conservation (PGESS et AGR)						
	Mettre en œuvre les activités alternatives socio-économique: activités d'agriculture vivrière, activités de petit élevage, activité d'artisanat, activité sur les ressources halieutiques et lacustres....	2.2.4.3	MNP	UGP - DSAP	GEF	72500	Fournitures
							3 000 000,00
2.5	Un forum de sous-réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (secteur public, secteur privé) est suscité et est opérationnel.						
	Organiser un forum régional pour partage des connaissances entre MRPA dans des conditions agroécologiques, culturelles, sociales et économiques similaires	2.5.2					
	Plateforme de réflexion sur la gestion durable des ressources naturelles et développement durable de la zone de Sambirano	2.5.2.2	MNP	UGP - DSAP	GEF	71600	Voyage
							80 000,00
2.6	Un système de communication efficace, surtout le ciblage des communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA.						
	Mettre en œuvre la stratégie de communication	2.6.2					
	Réaliser des émissions radios sur les sites MRPA, la préservation des aires protégées, le rôle et responsabilités des entités de gestion de la NAP	2.6.2.5	MNP	UGP - DSAP	GEF	71400	Contrat de service individuel
							480 000,00
Total 2							10 964 852,00
Total général							44 448 202,00



Annexe 3 : Budget – Plan de décaissement pour le PTT 3 de l'année 2017

Le paiement des fonds sera effectué à la signature du présent Accord pour les activités du troisième trimestre 2017.

Annexe 4 : Objectif de performance pour le trimestre 3 de l'année 2017 (Par rapport à l'intervention de PTT3)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DEPART (Début juillet 2017)	SITUATION EN FIN SEPTEMBRE 2017	
		Performance projetée	Performance réelle
Objectif 1 : Poursuivre les suivis communautaires et les co-surveillances	03 rapports de suivi disponible et 3 missions de suivi réalisé, 1 dina élaboré pour commune de Marotolana 10 fokontany sensibilisés 02 missions de ratissage avec brigade mixte. 02 séances de formation CLP/ KMDT 440 hj de co surveillance réalisés	06 rapports de suivi disponible et 06 missions de suivi réalisé, 1 dina validé et homologué pour commune de Marotolana 10 fokontany sensibilisés 03 missions de ratissage avec brigade mixte. 01 atelier évaluation METT, 01 atelier évaluation CCE, 20 km limite noyau dur matérialisé, 01 manifestation organisée, 02 reportages sur réalisation diffusé à la TV locale 600 hj de co surveillance Réalisés AGR appuyés	
Objectif 3 : Mettre en œuvre les stratégies de communication	03 émissions radio réalisées.	06 émissions radio réalisées	
Objectif 4 : Rendre opérationnelle les équipes gestionnaires de la RNI de Tsaratanàna	Activités PTT3 planifiées	Au moins 80% des activités en Q3 sont réalisées	



Annexe 5 : Tableau des livrables pour PTT3 de l'année 2017

DATE	CODE ACTIVITE	PRODUITS LIVRABLES	CRITERES DE QUALITES
Septembre 2017	1.2.4.2	Rapport des missions de suivi communautaire	Implication des communautés dans les activités de suivi avec l'accompagnement des agents de réserve.
Septembre 2017	1.2.5.1	Rapport d'évaluation METT	Implication des communautés, STD et autres partenaires locale dans l'évaluation en vue de sortir un résultat de METT du contexte sur terrain.
Septembre 2017	1.3.1.6	Rapport de réalisation des travaux, carte de réalisation des travaux, photos	Matérialisation des limites conformes aux normes MNP
Septembre 2017	1.3.5.8	Rapport d'atelier, fiche de présence	Implication de toutes les parties prenantes
Septembre 2017	1.3.6.2	Dina finalisé et validé au niveau local	Avis des différents acteurs considérés
Septembre 2017	1.3.6.3	Dina homologué	Application du dina ayant une envergure au niveau de l'administration locale compétente
Septembre 2017	1.3.6.5	Rapport de sensibilisation	Implication des autorités locales sur la sensibilisation
Septembre 2017	1.3.6.11	Rapport de suivi communautaire, fiche de collecte de données MRPA (carnet par type d'activité)	Implication des communautés dans les activités de suivi avec l'accompagnement des agents de réserve.
Septembre 2017	1.3.6.12	Rapport des missions de ratissage et de répression	Infractions rapportées et verbalisées Présence dissuasive et effective des OPJ dans l'AP
Septembre 2017	1.3.8.7	Rapport de réalisation, fiche de présence.	Implication des communautés dans les activités.
Septembre 2017	2.0.2.2	Document de planification	Document de planification concerté
Septembre 2017	2.2.4.3	Rapports d'avancement et de réalisation des activités d'appuis aux AGR	AGR adaptées au contexte local
Septembre 2017	2.5.2.2	Rapport de mission	Meilleure collaboration de MNP avec autres intervenant de la zone,
Septembre 2017	2.6.2.5	Facture et programme d'antenne	Diffusion sur chaîne régionale



Annexe 6 : Format de reporting

Annexe 6a : Fiche d'information Mensuelle

6a : Fiche d'information Mensuelle

RAPPORT D'ACTIVITES MENSUEL

RESUME DES REALISATIONS DE LA PERIODE

TABLEAU DE REALISATIONS

PLANNING MOIS SUIVANT

RESUME DES REALISATIONS DE LA PERIODE

Description synthétique de la réalisation de la période



TABLEAU DES REALISATIONS

MIRPA - MANAGED RESOURCES PROTECTED AREAS
RAPPORT D'ACTIVITES MENSUEL - Année 2014 - Mois xxx

MENU

REF CDAP	Produit / Résultats opérationnels / Activités planifiées / sous activités / Tâches	Situation (réalisé, non réalisé, en cours, annulé)	PROGRES DE REALISATION		TOUCHEES REALISATIONS DE PREVISION	PREVISIONS RELEVANTES	REACTIVITES RELEVANTES	COURSES ET OPERATIONS RELEVANTES ET PREVISIONS DE PLAN DE TRAVAIL (Technico-financier)	DIRECTIONNOMMÉS DES REALISATIONS	PROBLEMES MIEUX RELEVÉS (numéro/Date d'apparition/Description)	SOLUTIONS PROPOSÉES / Mesures prises (Date - révisé / suivi - Responsable suivi)	LEÇONS APPRIS
			Fin prev	Fin Real								
1.1	Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées		Debut prev.	Debut Real								
1.1.1	Des nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UNEP comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, sur la base d'une vision et de principes de gestion communs.											
1.1.1.1	Une vision et des principes communs pour un sous réseau de MIRPA sont formalisés dans le registre des AP (dépendants et indépendants de gestion des MIRPA).											
1.1.1.2	Capacités des hommes ruraux sur les meilleures approches à considérer dans la définition des principes de fonctionnement, de gestion, etc. de sous-réseau											
1.1.1.3	Recherche sur le développement régional											
1.1.1.4	Appuyer le développement des hommes ruraux											
1.1.1.5	Appuyer le développement des zones ciblées											
1.1.1.6	Appuyer le développement des zones ciblées											
1.1.2	Appuyer l'établissement et le fonctionnement d'un "Forum MIRPA" pour le partage de savoir, d'expériences et d'informations, dans le but d'améliorer la gestion des sous-réseaux MIRPA.											
1.1.2.1	Recherche sur le développement régional											
1.1.2.2	Appuyer le développement des zones ciblées											
1.1.2.3	Appuyer le développement des zones ciblées											
1.1.2.4	Appuyer le développement des zones ciblées											
1.1.2.5	Appuyer le développement des zones ciblées											



[Handwritten signature]

PLANNING DU MOIS SUIVANT

MRPA - MANAGED RESOURCES PROTECTED AREAS
RAPPORT D'ACTIVITES MENSUEL - Année 2014 - Mois xxxx

MENU

Id	Produit / Résultats opérationnels / Activités planifiées / ou activités / Tâches	Output / Indicateurs de réalisation	PERIODE DE REALISATION		TECHNIQUES PREVISION de la PERIODE	FINANCIERES (en MGA) PREVISION de la PERIODE	Observations / Remarques
			Début prev.	Fin prev			
Effet CPAP	Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées						
R1	De nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UIEN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, sur la base d'une vision et de principes de gestion communs.						
R.D. 1.1	Une vision et des principes clairs, pour un sous réseau de MRPA sont formulés dans le registre des AP (Objetifs et arrangements de gestion des MRPA).						
1.1.1	Capitaliser les bonnes pratiques sur les meilleures approches à considérer dans la définition des principes de fonctionnement, de gestion, etc. du sous-réseau	Nb de document de capitalisation de bonnes pratiques sur les meilleures approches validé et diffusé					
1.1.1.1	Réaliser un inventaire initial	Réaliser des inventaires initiaux					
1.1.1.2	Réaliser la capitalisation des bonnes pratiques	Document de capitalisation des pratiques					
1.1.1.3	Assurer le suivi des activités sur terrain	Rapport de suivi					
1.1.1.4	Organiser l'échelle de validation	Processus verbal de validation, fiche de présence					
1.1.2	Appuyer l'établissement et le fonctionnement d'un "Forum MRPA" pour le partage de savoir, d'expériences et d'informations, dans le but d'améliorer la gestion du sous réseau MRPA :	Nombre de forum MRPA pour le partage de savoir, d'expériences et d'informations mis en place et fonctionnel					
1.1.2.1	Réaliser un inventaire initial	Réaliser des inventaires initiaux					
1.1.2.2	Réaliser le nombre d'établir le Forum MRPA	Réaliser Forum établi					
1.1.2.3	Assurer le suivi de la planification	Rapport de suivi					
1.1.2.4	Organiser l'échelle de validation	Processus verbal de validation, fiche de présence					
1.1.2.5	Opérationnaliser le forum	PM de formation, rapport de mission, fiche de présence					
1.1.4	Définir et valider la vision et les principes MRPA incluant la stratégie d'harmonisation plus précisément la manière dont les MRPA peuvent combiner la croissance économique et la conservation de la biodiversité en tenant compte des spécificités des femmes	Nombre de documents détaillant les visions et les principes MRPA validés.					
1.1.4.1	Réaliser un inventaire initial	Réaliser des inventaires initiaux					
1.1.4.2	Réaliser le nombre de définition des visions et principes MRPA	Réaliser des documents sur visions et principes MRPA					
1.1.4.3	Organiser l'échelle de validation sur terrain	Rapport d'échelle					
1.1.4.4	Travailler en fonction de l'état de l'impact	Document de l'état de l'impact en fonction					
1.1.4.5	Assurer le suivi de la planification						
1.1.5	Suivre les interventions sur la définition de la vision et des principes de gestion commune des MRPA	Nombre ateliers de lancement régional réalisés					
1.1.5.1	Organiser les ateliers de lancement régional et les réunions de reconnaissance des MRPA	Réaliser ateliers de lancement régional réalisés					



MRPA

CANEVAS RAPPORT D'ACTIVITES TRIMESTRIEL



h.
#

PLAN

1 Introduction / Résumé Exécutive

2 Description des réalisations techniques et explications des écarts selon les objectifs de la période

- a. R 1 -
- b. R 2 -
- c. R 3 -
- d. R 4 -

3 Problèmes rencontrés et leçons apprises de la période (Selon le format suivant

Type (changement, problème, autres)	Date d'apparition	Description	Date de mise à jour	Réponse du Management au problème	Résolu (Oui/Non)	Responsable du suivi

4 Perspectives du prochain trimestre

5 Conclusions

6 Annexes

- a. Tableau de synthèse de suivi des activités du trimestre
- b. Livrables selon le tableau des livrables dans le Grants
- c. Tableau de performance selon le format dans le Grants
- d. Succes stories
- e. Photos

